



COMMISSION SPORTIVE DU 8 SEPTEMBRE 2020 (restreinte)

Membres présents : Maurice JOUBIN, Jean-Yves LE DENMAT, Michel ROLLAND.

JOURNEE DU 6/09/2020 :

***ST POTAN AS 1 / LES CHAMPS GERAUX 1 ETS : coupe région Bretagne :
Prolongation.***

La commission,

Suite au rapport de l'arbitre constate que l'arbitre du match a fait jouer les prolongations
Malgré le règlement de la Coupe Région Bretagne qui stipule :

« La durée du match est d'une heure et demie. En cas de résultat nul, à la fin du temps réglementaire (pas de prolongation), les équipes se départageront suivant la réglementation des tirs au but, ceci pour toutes les rencontres, hormis la finale ». (Art. 5 alinéa 2 du règlement LBF de la coupe Région Bretagne).

En conséquence, donne match à rejouer le 20 Septembre 2020, heure calendrier.

Rappel : les décisions de la commission sportive sont susceptibles d'Appel devant la commission d'Appel du district selon les conditions et forme et de délais prévus aux articles 93 et 94 des règlements de la LBF.

Le Président de la commission,
Jean-Yves LE DENMAT

Le Secrétaire de Séance,
Michel ROLLAND